

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal No 60 / 2015

Crédit d'étude – Déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires dans la zone de Sous-Lavaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission technique constituée par :

Le Président-rapporteur, Monsieur Patrick Maspoli
Messieurs Michel Junod et Pierre-Alain Meystre

s'est réunie le mardi 22 septembre 2015 à 20h00 à la Maison de Commune, en présence de Monsieur le Syndic Edgar Schiesser, de Mme La Municipale Christine Canu et Monsieur le Municipal Denis Favre, afin d'examiner le préavis municipal No 60 / 2015 relatif aux Eaux Claires et Eaux Usées de la zone de Sous-Lavaux. La Municipalité avait, à cette occasion, invité 2 représentants du bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA, MM Porqueddu et Périsset.

Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que des explications détaillées et des précisions qu'ils nous ont données.

Préambule :

Ce préavis est la suite logique d'une gestion active du PGEE (plan Général d'Evacuation des Eaux). Il faut rappeler, ici, que ce document est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Les communes sont tenues d'élaborer un tel document selon l'article 5 de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune.

Objectif du préavis :

Dans le cadre du préavis 21/2012, nous avons eu droit à une présentation de la problématique de ce sujet. Un montant astronomique avait alors été articulé pour l'ensemble de notre commune, soit plus de 23 millions de francs de réalisations de constructions et/ou renouvellements confondus d'ici à l'horizon 2040.

La première étape a été réalisée, il s'agit du bassin de rétention de Sous-Lavaux. Cette opération a eu un coût de plus CHF 3'000'000,-. La réalisation de ce dernier étant terminée, il faut maintenant l'utiliser d'où la présente demande de crédit d'étude.

Analyse :

Il est important, ici, de relever que la zone de Sous-Lavaux est un remblai. Ce dernier était composé essentiellement de matériaux d'excavation, de quelques débris de type bois, céramique, enrobé ou de démolition provenant de la construction du parking de la Riponne à Lausanne, il y a

de cela un peu plus de 40 ans. Le PGEE a mis en évidence, notamment, les problématiques suivantes :

- La profondeur d'enfouissement des collecteurs EC / EU au fond du vallon après remblayage de la décharge de Sous-Lavaux est de 10 à 12 mètres.
- Les collecteurs qui assurent l'évacuation de la partie Sud-Est du Village passent sous les bâtiments de l'EMS Donatella Mauri.
- L'état du collecteur EU est dégradé, voire déformé, de ce fait la résistance et l'étanchéité ne sont plus garanties.

Les remèdes proposés pour régler ces différentes problématiques consistent à créer un nouveau collecteur d'EU qui longera la parcelle de l'EMS, soit le long du chemin du Brit, à l'Est, puis longera le côté nord de la parcelle pour continuer en parallèle du chemin de la Vaux, direction Ouest. L'ancienne canalisation qui passe sous l'EMS sera condamnée et bouchée. En effet, il aurait été trop coûteux de la faire remonter à une profondeur convenable. Nous avons posé la question de savoir s'il n'aurait pas été possible de faire quelque chose au moment de la construction de l'EMS. Il nous a été répondu qu'à ce moment l'état des conduites n'était pas connu, que les architectes de l'EMS ont été prévenus de la problématique des conduites qui passent sous l'EMS et qu'ils ont préféré, pour des questions économiques, se raccorder au plus près, donc à ces conduites.

Concernant les EC, le bout existant sous l'EMS restera à sa disposition. Par contre, tant au Nord qu'au Sud de ce dernier, deux canalisations seront réalisées afin d'atteindre le bassin de rétention. Au vu des travaux prévus, le transfert des EU vers les EC ne sera plus possible, comme aujourd'hui par les chambres doubles existantes.

Financement :

Ce chapitre n'est pas de la compétence de notre commission. Toutefois, nous relevons simplement que la procédure utilisée est celle du « marché gré à gré », il s'agit de la méthode définie au vu du montant. Le mandataire choisi est une entreprise avec laquelle notre Commune collabore depuis plusieurs années. Cette dernière connaît donc parfaitement la configuration de notre sous-sol. On peut relever que le fait de passer par un préavis de crédit d'étude est une démarche appréciable au vu de la dépense finale qui pourrait découler de ces travaux, estimée à env. CHF 1'000'000,-.

Au vu du préavis 17/2012 relatif à la demande d'un crédit complémentaire pour le bassin de rétention, notre Commission souhaite que nos Autorités soient attentives dans les diverses estimations afin d'éviter de telles mauvaises surprises, notamment en fonction de l'état du sol dans cette région.

Conclusion :

Sur ces bases, la Commission technique, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne :

Vu le préavis municipal No 60 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015 ;

ouï le rapport de la Commission des finances ;

ouï le rapport de la Commission technique ;

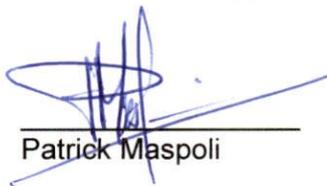
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accorder un crédit de Fr. 84'000,- pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la 1^{ère} étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans

Le Président-Rapporteur :

Romanel-s/Lausanne, le 28 septembre 2015

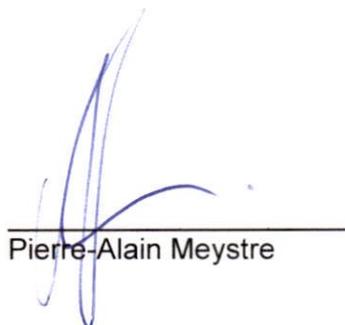


Patrick Maspoli

Les autres membres de la commission :



Michel Junod



Pierre-Alain Meystre